

« RÉSIDENCE NUMÉRIQUE 2015 »

Écla Aquitaine invite les **auteurs et créateurs** à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence d'écriture numérique, au Chalet Mauriac à Saint-Symphorien. Il s'agit de leur offrir des conditions de travail appropriées, un logement dans une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture.

- Le séjour est d'une durée : **d'un mois ou deux mois consécutifs ou de deux fractionnés (au choix)**
- Dates de la résidence : voir tableau en page 5
- Hébergement au Chalet Mauriac, dans le village de Saint-Symphorien (Gironde)
- Bourse d'écriture de 400 euros nets/semaine, octroyée par Écla Aquitaine.
- Prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile français de l'auteur

AUTEURS CONCERNÉS

Les auteurs et créateurs, et leurs collaborateurs (dans la limite de 3 personnes par résidence), dont les projets ont une **dimension numérique**. L'objet de ces « résidences numériques » est donc de fournir aux artistes/auteurs des conditions favorables au développement d'un projet de création originale s'appuyant sur les technologies numériques et transmedia (attention cela ne concerne pas la numérisation homothétique de livres précédemment édités sous format papier). Il s'agit d'encourager les projets intermedia au carrefour de la littérature, des arts numériques, des arts visuels et sonores, les projets qui utilisent les nouveaux supports d'écriture, interrogent leurs processus narratifs (hypertexte, transmedia...) ou bousculent les parcours de « lecture » et « d'écriture ».

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Peuvent candidater les créateurs de l'écrit (auteurs, illustrateurs, traducteurs, bédésistes...), scénaristes et réalisateurs du cinéma et de l'audiovisuel, plasticiens, etc. Les candidats doivent justifier de productions ou de créations antérieures insérées dans les réseaux de création ou de diffusion professionnels.
- Vous avez un projet d'écriture numérique à développer en résidence.
- Vous êtes disponible sur une des périodes de résidence proposées.

Date limite de candidature : 24 novembre 2014

PRÉNOM et NOM

Département ou Pays (domicile actuel)

Titre de votre projet (provisoire ou définitif)

Domaine de votre projet

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Roman, poésie, récit, nouvelles | <input type="radio"/> Audiovisuel |
| <input type="radio"/> BD | <input type="radio"/> transmedia |
| <input type="radio"/> Jeunesse | <input type="radio"/> Autres, précisez |
| <input type="radio"/> Graphisme | |

Fait à

Le

Signature

Vous

NOM (état civil)

Prénom

Pseudonyme :

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Adresse domicile :

Téléphone

Courriel

Blog ou site internet

• **La création est-elle votre principale source de revenus ?** Oui Non

• **Autre métier ou source de revenus habituelle**

• **Êtes-vous affilié :**

• à l'Agessa : Oui Non > si oui, n° d'affiliation

• à la Maison des artistes : Oui Non > si oui, n° d'affiliation

• **Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ?** Oui Non

• **Numéro de sécurité sociale :**

• **Avez-vous déjà bénéficié d'une résidence d'écriture ou de création ?** Oui Non

Si oui, précisez la ou les années et le nom de l'organisme qui vous l'a accordée

• **Y-a-t'il d'autres auteurs déjà engagés sur ce projet ?** Oui Non

Si oui, merci de remplir les deux prochaines rubriques.

Votre premier collaborateur sur ce projet :

NOM (état civil)

Prénom

• Pseudonyme

• Date de naissance

Lieu de naissance

• Nationalité

• Adresse domicile

• Téléphone

Courriel

• Blog ou site internet

• La création est-elle votre principale source de revenus ? Oui Non

• Autre métier ou source de revenus habituelle

• Êtes-vous affilié :

• à l'Agessa : Oui Non > si oui, n° d'affiliation

• à la Maison des artistes : Oui Non > si oui, n° d'affiliation

• Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ? Oui Non

• Numéro de sécurité sociale :

Votre deuxième collaborateur sur ce projet :

NOM (état civil)

Prénom

• Pseudonyme

• Date de naissance

Lieu de naissance

• Nationalité

• Adresse domicile

• Téléphone

• Courriel

• Blog ou site internet

• La création est-elle votre principale source de revenus ? Oui Non

• Autre métier ou source de revenus habituelle

• Êtes-vous affilié

• à l'Agessa : Oui Non > si oui, n° d'affiliation

• à la Maison des artistes : Oui Non > si oui, n° d'affiliation

• Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ? Oui Non

• Numéro de sécurité sociale :

Votre projet d'écriture en résidence

> **Titre** (provisoire ou définitif)

> **Présentation de votre projet, en quelques lignes** (une présentation plus détaillée pourra être jointe au dossier de candidature) :

> **Avez-vous déjà signé un contrat avec un éditeur, un producteur une société de diffusion pour ce projet ?**

Oui Non

Si oui, merci de joindre une copie du contrat.

> **Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet ?** Oui Non

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande (aide accordée / refusée / en attente)

Dates de résidence souhaitées

Au choix : résidence d'un mois **ou** de deux mois consécutifs **ou** de deux mois non-consécutifs

Merci d'indiquer votre préférence : 1 = premier choix, 2 = second choix

Nota : les dates d'arrivée et de départ sont données à titre indicatif et peuvent varier de quelques jours, en fonction des contraintes des auteurs et des aléas de transports.

Résidence d'un mois :

Du 4 mai au 31 mai 2015	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2
Du 6 au 31 juillet 2015	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2
Du 3 au 31 août 2015	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2
Du 1 ^{er} au 30 septembre 2015	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2
Du 1 ^{er} au 30 octobre 2015	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2

Résidence de deux mois consécutifs :

Du 6 juillet au 31 août 2015	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2
Du 3 août au 30 septembre 2015	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2
Du 1 ^{er} septembre au 31 octobre 2015	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2

Résidence de deux mois non-consécutifs :

Du 4 au 31 mai 2015 puis du 6 au 31 juillet 2015	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2
Du 4 au 31 mai 2015 puis du 3 au 31 août 2015	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2
Du 4 au 31 mai 2015 puis du 1 ^{er} au 30 septembre 2015	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2
Du 4 au 31 mai 2015 puis du 1 ^{er} au 31 octobre 2015	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2
Du 6 au 31 juillet 2015 puis du 1 ^{er} au 30 septembre 2015	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2
Du 6 au 31 juillet 2015 puis du 1 ^{er} au 30 octobre 2015	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2
Du 3 au 31 août 2015 puis du 1 ^{er} au 30 octobre 2015	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2

Lettre de motivation :

Votre CV

Liste complète de vos créations antérieures

Présentation détaillée de votre projet d'écriture numérique

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

- **Le présent formulaire rempli :**
- **Avec lettre de motivation** précisant vos attentes et les raisons de votre demande de résidence.
- **Avec présentation de votre projet d'écriture numérique** en un feuillet minimum. Description qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé et/ou de liens numériques ou vidéos
- **Avec votre CV**
- **Et la liste complète de vos créations antérieures** (bibliographie, filmographie, etc). Merci de préciser : titre, année de publication, éditeur, producteur ou structure de diffusion

Dossier complet à renvoyer
avant le **24 novembre 2014**
par mail uniquement à l'adresse suivante :
aimée.ardouin@ecla.aquitaine.fr

Renseignements :

Aimée Ardouin
06 95 61 10 06 - aimée.ardouin@ecla.aquitaine.fr

ANNEXE : Cahier des charges de la résidence

Résidences au Chalet Mauriac

« Écriture numériques »
2015

Les résidents sont accueillis dans le cadre d'un programme dont la réalisation a été confiée par le Conseil Régional d'Aquitaine, propriétaire du Chalet, à l'agence Écla Aquitaine. Il s'agit d'offrir aux auteur-e-s et créateurs des conditions de travail appropriées au développement d'un projet d'écriture numérique personnel ou collaboratif, un logement dans une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture. La régie du Chalet (gestion mobilière et immobilière) est assurée par la Région Aquitaine, tandis qu'Écla a en charge la programmation et l'accompagnement des résidences.

Conditions d'accès > Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- Vous êtes auteur ou créateur français ou francophone, le français est votre langue d'écriture.
- Vous pouvez justifier de productions ou de créations antérieures insérées dans les réseaux de création ou de diffusion professionnels.
 - pour les publications uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est requis (ne sont pas prises en compte l'auto-édition et l'édition à compte d'auteur) ;
 - pour les poètes seront prises en compte les publications dans des livres, des anthologies, des revues littéraires ou des périodiques reconnus.
- Vous avez un projet d'écriture numérique à développer au cours de la résidence.
- Vous êtes disponible sur une des périodes de résidence proposées (voir ci-après)

Durée du séjour > au choix : 1 mois **ou** 2 mois consécutifs **ou** 2 mois non-consécutifs.

Dates du séjour >

- résidence de 1 mois :
 - du **4 au 31 mai 2015**
 - ou du **6 juillet au 31 juillet 2015**
 - ou du **3 au 31 août 2015**
 - ou du **1^{er} au 30 septembre 2015**
 - ou du **1^{er} au 30 octobre 2015**
- 2 mois consécutifs :
 - du **6 juillet au 31 août 2015**
 - ou du **1^{er} septembre au 31 octobre 2015**
- 2 mois non-consécutifs :
 - du **4 au 31 mai 2015 puis du 6 juillet au 31 juillet 2015**
 - ou du **4 au 31 mai 2015 puis du 3 août au 30 août 2015**
 - ou du **4 au 31 mai 2015 puis du 1^{er} au 30 septembre 2015**
 - ou du **4 au 31 mai 2015 puis du 1^{er} au 31 octobre 2015**
 - ou du **6 au 31 juillet 2015 puis du 1^{er} au 30 septembre 2015**
 - ou du **6 au 31 juillet 2015 puis du 1^{er} au 30 octobre 2015**
 - ou du **3 au 31 août 2015 du 1^{er} au 30 octobre 2015**

Nature de la résidence > La résidence offrira à l'auteur-e, et ses collaborateurs éventuels, le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité leur travail de création en cours. Ils seront libres de consacrer au moins 70 % de leur temps à ce travail. Ils pourront cependant être sollicités pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, ce programme sera construit conjointement entre Écla et les auteurs/créateurs, avant et pendant la résidence. Écla met en place un accompagnement artistique des résidents et s'efforce de répondre à leurs demandes de contacts avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Aquitaine.

Rémunération des auteur-e-s > Une bourse de création (rémunération en droits d'auteur) de 400€ net/semaine (quatre cents euros/semaine) est associée à chaque résidence. Elle sera versée par virement bancaire à l'arrivée au Chalet, parallèlement à la signature d'une convention de résidence. Elle est versée à chaque collaborateur, dans la limite de 3 personnes par projet. Les collaborateurs occasionnels (qui interviennent à un moment précis de la résidence, mais ne sont pas résidents) ne sont pas rémunérés par Écla.

La bourse fera l'objet d'une « Note de droits d'auteurs » et Écla acquittera les cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur-e (précompte Agessa ou MDA), ainsi que la contribution diffuseur et formation professionnelle.

Lieu d'hébergement > Le village de Saint-Symphorien (1800 habitants) est l'une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Le lieu de résidence est situé au Chalet Mauriac 14, cours de Verdun 33113 Saint-Symphorien (France). Il s'agit d'une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, acquise par la Région Aquitaine et aménagée en sorte d'y accueillir des auteurs et artistes contemporains.

Équipement du logement > Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'espaces communs (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de 5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail et d'un cabinet de toilette-douche privée.

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Aquitaine.
- Deux ordinateurs (PC et Mac), un photocopieur/scanner/imprimante et un vidéoprojecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres artistes en résidence au même moment.
- La maison est équipée d'une connexion internet wifi (accès illimité) et d'un poste téléphonique par chambre (accès illimité en France).
- Chaque chambre peut accueillir 2 personnes, si le(a) résident(e) souhaite venir accompagné-e. Les frais liés à la venue et au séjour de l'accompagnant (transport et restauration) seront à la charge de l'auteur-e.

Transports > Écla prend en charge les frais de voyage aller/retour domicile de l'auteur-e/Saint-Symphorien, sur la base du tarif aller-retour SNCF 2nde classe (dans la limite de 500 € pour les auteurs et créateurs domiciliés hors métropole française) ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence) pour le cas où le-la résident-e vient avec son propre véhicule.

- Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques seront pris en charge par Écla.
- Le-la résident-e gardera à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
- Une voiture est mise à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Propriété de la Région, ce véhicule de fonction est assuré par Écla. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagée et assurer le plein de carburant du véhicule.
- Quatre vélos, dont deux vélos électriques, sont également à disposition des résidents.

Restauration > Écla offrira un repas d'accueil.

Le Chalet est approvisionné (nourriture et produits d'entretien) pour le jour de l'arrivée du résident. Par la suite, le résident sera autonome pour sa restauration, seront pris en charge uniquement les repas liés aux rencontres proposées par Écla.

Frais de séjour > Le-la résident-e aura à sa charge les dépenses suivantes :

- les frais relatifs au développement de son projet personnel
- sa restauration, hors temps de médiation et repas d'accueil
- ses déplacements personnels
- ses communications internationales.

Engagements des auteur-e-s

Le-la résident-e s'engage :

> à résider au Chalet Mauriac durant la période définie ;

> à travailler au projet d'écriture sur la base duquel il-elle a postulé à la résidence ; il-elle tiendra Écla informé de l'avancée de ce projet ;

> à accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence.

Ces rencontres occupant moins de 30 % du temps de la résidence ;

> À l'issue du séjour, le-la résident-e s'engage à tenir Écla informé de la poursuite de son projet d'écriture. Si ce projet aboutit à une publication écrite, il-elle s'engage à faire parvenir 2 exemplaires du livre à parution : 1 exemplaire à Écla et 1 exemplaire au Chalet Mauriac.

Convention de résidence > Une convention sera signée entre l'auteur-e et Écla Aquitaine, définissant les conditions de séjour en résidence. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

Communication > Écla s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur-e et son travail au moyen de :

- information sur le site www.ecla.aquitaine.fr et création d'une page dédiée sur le site du Chalet Mauriac
- publication d'un entretien sur Éclairs (<http://eclairs.aquitaine.fr/>), revue numérique en ligne d'Écla Aquitaine
- réalisation d'un reportage photographique et/ou d'un entretien avec le-la résident-e.

Modalité d'attribution > Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par Écla. Le jury se réunira pour délibérer début janvier 2015. Les candidat-e-s sont averti-e-s du choix final du jury par courrier signé de la direction d'Écla.